



OIL, JO MALONE GRAPEFRUIT TYP*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 12-05-2019

Date de révision: 03-14-2024

Remplace la fiche: 01-10-2022

Version: 1.2

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : OIL, JO MALONE GRAPEFRUIT TYP*
n° CAS : N/A
Code du produit : 95-5009-15
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

1.3. Fournisseur

The Lebermuth Company
4004 Technology Drive
46628 South Bend, IN - United States
T 574-259-7000 - F 574-258-7450
info@lebermuth.com - www.lebermuth.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - USA: 800-424-9300 International: +1 703-527-3887 / 1-800-424-9300
CCN 13010

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, H317
Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction, H361
Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

OIL, JO MALONE GRAPEFRUIT TYP*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
ALPHA HEXYL CINNAMALDEHYDE		(n° CAS) 101-86-0	5 – 10	Skin Sens. 1B, H317
2-Isobutyl-4-methyltetrahydro-2H-pyran-4-ol		(n° CAS) 63500-71-0	5 – 10	Eye Irrit. 2A, H319
2,4,6-Trimethyl-4-phenyl-1,3-dioxane		(n° CAS) 5182-36-5	1 – 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302
AMYL CINNAMAL		(n° CAS) 122-40-7	1 – 5	Skin Sens. 1B, H317
GERANYL ACETATE	2,6-dimethyl-2,6-octadien-8-yl ethanoate, trans- / 2,6-dimethyl-2,6-octadiene-8-yl acetate, trans / 2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, acetate, (E)- / 2,6-octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, acetate, trans- / 3,7-dimethyl-2,6-octadien-1-ol, acetate, trans- / 3,7-dimethyl-2,6-octadien-1-yl acetate, trans / 3,7-dimethyl-2,6-octadienyl acetate, trans- / 3,7-dimethyl-2-trans, 6-octadienyl acetate / 3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-yl-acetate, trans / 3,7-dimethyl-trans-2,6-octadien-1-yl-acetate, mixture of isomers / acetic acid, geraniol ester, trans / bay pine (oyster) oil, trans / beta-geranyl acetate / FEMA number 2509 / geraniol acetate, trans / geranyl acetate / geranyl acetate, trans- / geranyl ethanoate, trans / trans-, geranyl ethanoate / trans-2,6-dimethyl-2,6-octadien-8-yl ethanoate / trans-3,7-dimethyl-2,6-octadien-1-ol, acetate / trans-3,7-dimethyl-2,6-octadien-1-yl acetate / trans-3,7-dimethyl-2,6-octadienyl acetate / trans-3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-yl-acetate	(n° CAS) 105-87-3	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
LINALYL ACETATE		(n° CAS) 115-95-7	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317
3-(o-Ethylphenyl)-2,2-dimethylpropionaldehyde		(n° CAS) 67634-14-4	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
α-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde		(n° CAS) 1205-17-0	0,1 – 1	Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361
CITRAL		(n° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

OIL, JO MALONE GRAPEFRUIT TYP*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CITRAL (5392-40-5)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	5 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Body weight eff; URT irr; eye dam. Notations: Skin; DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2023
PINENE (80-56-8)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Lung irr. Notations: DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2023
BETA-PINENE (127-91-3)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Lung irr. Notations: DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2023

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

OIL, JO MALONE GRAPEFRUIT TYP*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: COLORLESS TO YELLOW
Odeur	: CHARACTERISTIC, MATCHING RETAINER SAMPLE
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 112 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,939 (0,929 – 0,949)
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1,471 (1,461 – 1,481)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

OIL, JO MALONE GRAPEFRUIT TYP*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE ALPHA (101-86-0)

DL50 orale	3100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	3100 mg/kg de poids corporel

Amyl Cinnamic Aldehyde (122-40-7)

DL50 orale	3730 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	3730 mg/kg de poids corporel

citral (5392-40-5)

DL50 orale rat	≈ 6800 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Remarks on results: other:

GERANYL ACETATE PRIME (105-87-3)

DL50 orale rat	6300 mg/kg (Rat, Oral)
ATE CA (oral)	6300 mg/kg de poids corporel

HELIONAL (1205-17-0)

DL50 orale	3562 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	3562 mg/kg de poids corporel

VERTACETAL (5182-36-5)

DL50 orale	880 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	880 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

citral (5392-40-5)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:
---	---

Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
-------------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
	: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	
--	--

citral (5392-40-5)

LOAEC (inhalation,rat,gaz,90 jours)	68 ppm Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEC (inhalation,rat,gaz,90 jours)	34 ppm Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

GERANYL ACETATE PRIME (105-87-3)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
-----------------------------	---

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
---	--

OIL, JO MALONE GRAPEFRUIT TYP*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

citral (5392-40-5)	
CL50 - Poissons [1]	6,78 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	6,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	103,8 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

GERANYL ACETATE PRIME (105-87-3)	
CL50 - Poissons [1]	68,12 mg/l (DIN 38412: German standard methods for the examination of water, waste water and sludge, 96 h, Leuciscus idus, Static system, Fresh water, Read-across)
CE50 - Crustacés [1]	14,1 mg/l (EU Method C.2, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	3,72 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	1500 (Estimated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,04 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,06 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.2. Persistance et dégradabilité

GERANYL ACETATE PRIME (105-87-3)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
DThO	2,6 g O ² /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GERANYL ACETATE PRIME (105-87-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation ($4 \leq \text{Log Kow} \leq 5$).
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	1500 (Estimated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,04 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,06 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.4. Mobilité dans le sol

GERANYL ACETATE PRIME (105-87-3)	
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,06 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,04 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

OIL, JO MALONE GRAPEFRUIT TYP*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE ALPHA (101-86-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Amyl Cinnamic Aldehyde (122-40-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

citral (5392-40-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

FLORALOZONE (67634-14-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

FLOROL (63500-71-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

GERANYL ACETATE PRIME (105-87-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

HELIONAL (1205-17-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Linalyl acetate (115-95-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

VERTACETAL (5182-36-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE ALPHA (101-86-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

citral (5392-40-5)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

FLOROL (63500-71-0)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

GERANYL ACETATE PRIME (105-87-3)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

HELIONAL (1205-17-0)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Linalyl acetate (115-95-7)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

VERTACETAL (5182-36-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 12-05-2019
Date de révision : 03-14-2024
Remplace la fiche : 01-10-2022

Textes complet des phrases H:

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion

OIL, JO MALONE GRAPEFRUIT TYP*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SDS Canada (GHS) - Lebermuth

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.